Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Hausse du smic le 1er mai : Il est urgent que les employeurs prennent leurs responsabilités

Le 1er mai 2022, le SMIC augmentera de 2,6 % soit un SMIC mensuel de 1 645,58 € brut par mois. Cela concernera entre 2 et 2,2 millions de salariés en France.

Ce n'est pas un coup de pouce du gouvernement, mais bien une hausse automatique due à un rebond de l'inflation.

La conséquence est elle aussi automatique : un nombre massif de branches vont se retrouver de facto en situation de non-conformité de leurs premiers niveaux de grille, qui basculeront sous le niveau du SMIC.

Ce sera le cas le 1er mai pour 76 branches des 171 branches de plus de 5000 salariés du secteur général. Si on y ajoute celles qui étaient déjà sous le SMIC, **ce sont environ 144 branches qui seront en situation de non-conformité à cette date.**

Pour la CFDT, cette situation n'est plus tolérable. Il est urgent que les branches et les employeurs mettent en place de réelles politiques salariales. La CFDT observe que les augmentations des minima conventionnels se traduisent trop souvent par une simple mise en conformité des grilles de salaires sans aucune réflexion sur les déroulements de carrière. C'est ce qui s'est passé après les hausses récentes du SMIC des 1er octobre et 1 er janvier derniers. La CFDT déplore également depuis plusieurs années un effet de compression de l'échelle des salaires qui conduit à ce que, dans certaines branches, seules quelques dizaines d'euros séparent les plus bas niveaux des plus hauts, privant un nombre considérable de travailleurs de toute perspective d'évolution.

La CFDT le dit désormais clairement : la gestion des minima de branche à la petite semaine, ça suffit !

Elle exige que les employeurs redonnent du sens aux systèmes salariaux dans les branches et dans les entreprises et proposent une juste rétribution du travail ainsi qu'un meilleur partage de la valeur. Les employeurs doivent s'engager pleinement dans des négociations salariales qui amènent à de réelles augmentations de salaires pour redonner du pouvoir d'achat aux travailleurs.

inquiet
Documents
[COMMUNIQUE DE PRESSE] Hausse du smic le 1er mai : Il est urgent que les employeurs prennent leurs responsabilités